



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 40

Mercredi 3 novembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Toutes les communes du canton de Berne

Décision de l'Office de la culture (en vertu de l'art. 13a, al. 2 et 3 OC)

Mise à jour de l'inventaire archéologique de toutes les communes du canton de Berne conformément à l'article 13d de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC; RSB 721.1).

Etat 2021, recensement par le Service archéologique du canton de Berne.

Publication de la mise à jour de l'inventaire archéologique, possibilité de consulter, de prendre position et de soumettre des propositions par écrit conformément aux articles 13a, alinéa 1 et 13b, alinéa 2 OC.

Les documents peuvent être consultés auprès du Service archéologique du canton de Berne, Brünnenstrasse 66, 3018 Berne-Bümpliz du 8 novembre 2021 au 7 décembre 2021 compris (inscription préalable obligatoire: adb.bauen@be.ch ou 031 633 98 98).

Tous les sites archéologiques et les lieux de découvertes, avérés ou présumés, (y compris les trouvailles isolées) ainsi que les ruines sont considérés comme des objets de l'inventaire archéologique du canton de Berne au sens de l'article 13, alinéa 3 OC et l'article 22, alinéa 3 du décret du 22 mars 1994 concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC; RSB 725.1) («objets C»). Pour ce qui est des nouvelles découvertes, l'article 1 Of, alinéa 3 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0) s'applique.

Une fois la décision publiée et le délai de recours écoulé, la version actualisée de l'inventaire archéologique de toutes les communes du canton de Berne entrera en vigueur. Elle remplacera les inventaires suivants: l'inventaire indicatif dressé par le Service archéologique en 1982, la mise à jour 2005 de l'inventaire archéologique pour l'ancien district de Büren, la mise à jour 2010 de l'inventaire archéologique pour l'ancien district

de Signau et la mise à jour 2011 de l'inventaire archéologique pour l'arrondissement administratif du Haut-Simmental et de Gessenay.

Les modifications suivantes ont été apportées au projet d'inventaire, sur la base de diverses demandes et commentaires:

Sites

- Le site de Koppigen/Komhaus St. Niklaus a été déplacé de la parcelle N° 396 du registre foncier à la parcelle N° 197, sur laquelle se trouve le bâtiment en question.
- Le site de Saanen/Dorf / Chalet Jason a été déplacé de la parcelle N° 709 du registre foncier à la parcelle N° 3280, sur laquelle l'objet a été découvert en 1957.
- Le site de Studen/Kirchweg 3-5 a été déplacé de la parcelle N° 890 du registre foncier à la parcelle N° 1081, sur laquelle le suivi de chantier de 2006 a été réalisé.
- Le site de Wileroltigen/In der Aare (*unterhalb der Saane-Einmündung*) est enlevé de la liste des sites faisant objet de la présente décision, car celui-ci ne peut être clairement localisé sur le territoire actuel de la commune de Wileroltigen.
- Le nom de lieu-dit du site de Saanen/Underer Frischewang a été changé pour le nom de Underer Frischenwert.
- Le nom de lieu-dit du site de Wileroltigen/Dorf / Bauernhof Stoos a été changé pour le nom de Dorf / Bauernhof Stooss.
- La datation du site de Rohrbach/Rohrbach/Madiswil est corrigée de romaine à Moyen-Âge / époque moderne et contemporaine.

Périmètre de protection

- Le périmètre de protection archéologique du site de Kallnach/Challnechwald / Oberholz (périmètre N° 368) a été réduit de la zone réglementée par le plan d'aménagement «Kiesgrube Challnechwald» entré en vigueur le 24 mai 2017 sur décision et approbation de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. L'étude des vestiges archéologiques dans ladite zone est réglementée par le plan d'aménagement en question.

Indication des voies de droit (art.13a, al. 4 OC):

Seules les personnes, autorités et organisations qui ont demandé, dans le cadre de la mise à l'enquête publique, que l'inventaire soit complété peuvent former recours. **Les recours doivent être envoyés par écrit et motivés au plus tard le 7 décembre 2021 (le cachet de la poste faisant foi) au Service archéologique du canton de Berne, section Inventaire archéologique, case postale, 3001 Berne.**

Le recours ne pourra invoquer que le caractère incomplet de l'inventaire. Les sites archéologiques ne peuvent pas être supprimés de l'inventaire.

Berne, le 25 octobre 2021

Office de la culture du canton de Berne

Chef de l'office: Hans Ulrich Glarner



Belprahon

Grand ramassage du 25 novembre 2021

Le prochain grand ramassage aura lieu le jeudi 25 novembre 2021, de 13h30 à 18h30. Deux bennes (ferraille et autres déchets) seront mises à disposition sur la place du village.

Belprahon, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal

Corvées 2021

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2^e semestre sont invitées à remettre leur décompte à Evelyne Rais ou au secrétariat communal **jusqu'au 30 novembre 2021, au plus tard.**

Belprahon, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal

Votations du 28 novembre 2021

En vue des prochaines votations fédérales du 28 novembre 2021, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Présidente: Sauvain Aude

Membres: Mathez Vincent

Maître Mike

Suppléants: Maurer Cristelle

Mc Gillivray Loïc

Belprahon, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal

Assemblée communale de la commune mixte de Belprahon

L'Assemblée communale de la commune mixte de Belprahon aura lieu le **mercredi 8 décembre 2021, à 19h30, à la salle communale** (mesures Covid-19, sans pass sanitaire)

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2022 de la commune mixte de Belprahon
3. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données
4. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
5. Informations du Conseil communal
6. Divers et imprévu

Dès le 4 novembre 2021, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2022 du SSGV
- Budget 2022 de la commune mixte
- Règlement sur la protection des données

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière

communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal



Champez

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire mercredi 8 décembre 2021 à 20h à l'abri

Ordre du jour:

- Budget 2022:
- Accepter le budget 2022
- Voter une dépense périodique de fr. 1298.95 pour la rénovation de la salle de la gymnastique du bas à Malleray
- Divers et imprévu

Champez, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Müller Marianne et Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Heinz Ruch, creusement et transports, Le Chauffour 4, 2743 Eschert

Propriétaire foncier: Müller Marianne et Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 529, Euches Jean Perrin «Le Pergot», 2747 Corcelles

Projet: Raccordement des eaux propres accès par le terrain d'autrui sur 32 mètres et raccordement des eaux usées à la step par le terrain d'autrui sur 25 mètres

Zone d'affectation: hors zone

Dérogation: art. 24 ss LAT / 81 ss LC

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 27 novembre 2021, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 27 octobre 2021

Secrétariat communal



Court

Mise au concours

En vue d'un départ en retraite, la Municipalité de Court met au concours un poste de

**Collaboratrice administrative,
collaborateur administratif (30 %)**

avec entrée en fonction au 1^{er} mars 2022 ou date à convenir.

Vos tâches

- Activités de bureau en support des différents pôles de compétences de l'administration municipale (pôles « autorités », « finances », « constructions », « habitant-e-s » et « ordre et sécurité »)
- Rédaction de procès-verbaux, notes internes, préavis et correspondance
- Archivage (traitement, recherches, etc.)

- Accueil des administré-e-s au guichet
- Gestion du stock de l'administration municipale (matériel de bureau, etc.)

Votre profil

- Diplôme d'employé-e de commerce ou expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'administration
- Sens des responsabilités, autonomie, rigueur, confidentialité
- Esprit client, entrentent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement

Nous vous offrons

- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- Un poste varié dans une commune à taille humaine tournée vers l'avenir
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Monsieur Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire, au 079 362 73 11.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: mercredi 10 novembre 2021
Court, le 27 octobre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 7 décembre 2021 à 20h au Centre communal, 2^e étage

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Budget 2022
- Divers

Les mesures COVID en vigueur seront respectées.

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 7 décembre 2021 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 22 décembre 2021, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 3 novembre 2021

Bourgeoisie de Court

Votations et élections du 28 novembre 2021

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et communales, ainsi que des élections communales du 28 novembre 2021, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante :

Président: M. Claude Bérout

Suppléant: M. Jean-Luc Niederhauser

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

- M^{me} Chloé Niederhauser
- M^{me} Estel Niggli
- M^{me} Julie Nobel
- M^{me} Petra Paroz

- M. Edmond Mahele
- M. Pierre Neukomm
- M. Dylan Nicolet
- M. David Nussbaumer

Suppléants:

- M^{me} Sandra Picon
- M. Massimo Perla
- M. Vincent Philippin

Membres chargés du dépouillement informatique:

- M^{me} Aurore Etienne
- M^{me} Céline Zwahlen
- M. Jonathan Ast
- M. Jean-Michel Houmard
- M. Raymond Musy

Court, le 3 novembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale le **lundi 6 décembre 2021, à 20h, à la halle de gymnastique** (rue Centrale 4).

Ordre du jour

- Présentation de Christelle Neukomm, nouvelle Administratrice des finances
- Discuter et approuver des modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements
- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 135'000.- relatif à la révision totale du plan d'aménagement local (PAL)
- Discuter et approuver le budget 2022, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
- Elire l'organe de vérification des comptes pour la période 2022-2025
- Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- Bilan de la législature 2018-2021
- Communications du Conseil municipal
- Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, les modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements (point 2) et le budget 2022 (point 4) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 3 novembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

**Validation de vos avis
sur la plateforme: lundi 14h**

Vaccination contre le coronavirus

- 2^e dose

L'Hôpital du Jura bernois sera présent, avec une équipe mobile de vaccination, pour l'injection de la seconde dose le :

Jeudi 11 novembre 2021 de 10h à 18h30, salle 1 de la halle de gymnastique.

Les personnes qui ont reçu leur 1^{re} dose le 07.10.21 y sont attendues. Elles doivent s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible, leur carnet de vaccination.

Crémines, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal

Votation fédérale du 28 novembre 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président: Pierre Ganguin

Membres: Stefano Dominguez

Alexia Fasel

Louis Gafner

Francis Gerber

Suppléant(e)s: Anita Genova

Ludovic Gobat

Crémines, le 3 novembre 2021

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Gossin, Chemin du Clos 17, 2502 Bienne.

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 132, 133, 134, 795, 922, 923, 924, 925, 934 et 935, au lieu-dit: « Les Planches », commune de Crémines.

Projet: viabilisation de diverses parcelles situées en zone à bâtir comprenant la pose de canalisations d'évacuation des eaux résiduaires et pluviales et la mise en place de conduites pour les différents réseaux de distribution (eau potable, électricité, télécommunication, etc.).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H et agricole.

Dérrogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 novembre 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire **le jeudi 9 décembre 2021 à 20h** à la maison communale d'Eschert (mesures COVID en vigueur appliquées).

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le budget 2022 de la commune mixte d'Eschert avec:
 - a) la quotité d'impôt (inchangée)
 - b) la taxe immobilière (inchangée)
 - c) la taxe d'exemption du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers (inchangée)
3. Promotions civiques
4. Divers

Les budgets mentionnés sous chiffre 1 et 2 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés pendant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary. Eschert, le 1^{er} novembre 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Emplacement: parcelle N^o 279, au lieu-dit: «Vers l'Ecole 1», commune d'Eschert.

Projet: pose d'un totem informatif concernant l'utilisation de l'espace scolaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: espace d'utilité publique.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 novembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Fermeture du secrétariat municipal

En raison d'un cours à l'extérieur, le secrétariat sera exceptionnellement fermé mercredi 3 novembre 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 27 octobre 2021

Le secrétariat municipal

Corvées 2021

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2021 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2021.

Grandval, le 13 octobre 2021

Le Conseil municipal

Votation fédérale du 28 novembre 2021

Bureau de vote

Président: Marc Minder

Membres: Doris Thomi et Christophe Ruch

Grandval, le 3 novembre 2021

Le Conseil municipal

Assemblée municipale jeudi 9 décembre 2021, salle communale à 19h30

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité;
- 3) Discuter et approuver le règlement relatif à la gestion d'un fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables;
- 4) Discuter et approuver le budget 2022 de la Municipalité de Grandval;
- 5) Divers.

Les budgets cités aux points 1 et 4 ainsi que les règlements cités aux points 2 et 3 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 10 janvier au 8 février 2022.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Le port du masque sera obligatoire.

Grandval, le 3 novembre 2021

Le Conseil municipal

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

Mercredi 24 novembre 2021 à 19h

Halle de gymnastique de Crémines - salle N^o 2

Ordre du jour

1. Accueil et liste des présences
2. Procès-verbal de l'AD du 23.06.2021
3. Budget 2022
4. Information sur la convention relative au chemin d'accès à la Stap
5. Information sur la démission de la caissière
6. Situation du SER
7. Divers

Les mesures de protection (distanciation sociale, port du masque, désinfection des mains) seront appliquées.

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Le Conseil d'administration Moutier, le 29 octobre 2021

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Le mercredi 1^{er} décembre 2021, à 19h30 à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Maison de paroisse
 - Information

4. Discuter et approuver le budget de l'exercice 2022 et le taux d'imposition (inchangé)
5. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
6. Election d'un-e président-e de paroisse
7. Rapport d'activités de la pasteur
8. Information sur la vie paroissiale/régionale
9. Divers

Grandval, le 26 octobre 2021

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public du budget 2020 et autres documents de la paroisse de Grandval

Le budget 2022 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} novembre 2021.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 10 décembre 2021 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 26 octobre 2021

Le Conseil de paroisse



Loveresse

Assemblée communale de la Commune mixte de Loveresse

Lundi 6 décembre 2021 à 20 h, à la Fondation Rurale interjurassienne, Beau-Site 9, à Loveresse (mesures Covid-19, sans passe sanitaire)

Ordre du jour

1. Accepter la modification du règlement tarifaire des eaux usées (taxes annuelles de base).
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2022.
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2022.
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 84'000.- pour le réaménagement de la Trame.
5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 365'000.- pour l'assainissement des eaux usées (2^e étape du PGEE Route de Moron-Praisson).
6. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable (2^e étape du PGEE Route de Moron-Praisson).
7. Nomination du vice-président des assemblées communales pour une nouvelle période de quatre ans.
8. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 1 est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture du guichet.

Au plus tard 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 28 octobre 2021

Conseil communal

Informations communales

Votation fédérale et élection communale du 28 novembre 2021 – Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Présidente: Madame Fabienne Secchi

Membres: Madame Maryline Dal Maso,

Monsieur Nicolas Boillat,

Monsieur Anthony Longo

Suppléants: Madame Alicia Turberg,

Monsieur Benjamin Piguët

Procès-verbal de l'assemblée des bourgeois du 16 août 2021

Conformément à l'art. 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée des bourgeois du 16 août 2021 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 19 octobre 2021.

Permis de construire

Le conseil communal a octroyé un permis de construire à M. Grégory Tschirren pour la démolition du bâtiment 31b, la démolition partielle du bâtiment 31a, la rénovation du mur existant en pierre et la réfection de la conduite d'eaux usées existante, sur parcelle N° 534, au lieu-dit Les Vies.

Loveresse, le 28 octobre 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Seravalli Alessandro, route de Courte Raie 8, 1297 Founex

Auteur du projet: Raymond Heyer, 2742 Perrefitte

Emplacement: Parcelle N° 1655, rue de l'Avenir 10

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur en façade Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 novembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 octobre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Dellea Aldo, rue du Viaduc 29, 2740 Moutier

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 627, rue du Viaduc 29

Projet: Fermeture avec vitrage d'un balcon (3^e étage) et transformation de deux fenêtres en porte-fenêtre (2^e étage), façade Sud

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 novembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Commune bourgeoise Moutier

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 19 h 30, salle 1, 3^e étage, Hôtel-de-Ville à Moutier

Ordre du jour:

1. Budget 2022
2. Rénovation de la loge du Droit
 - a. Constitution de la commission de construction
 - b. Information sur le projet de rénovation
3. Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter durant 10 jours avant l'assemblée du 1^{er} décembre 2021, les documents liés au point 1 auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 15 h à 17 h et le jeudi de 8 h à 11 h (sur demande).

Moutier, le 28 octobre 2021

Le Conseil de bourgeoisie



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Administration des finances

Le 25 octobre dernier, la fiduciaire Soresa a procédé à la révision intermédiaire de la caisse municipale, sans avis préalable. Tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Fenêtres de l'Avent

Le Conseil municipal est à la recherche de personnes motivées à décorer une fenêtre de leur domicile (ou commerce) pendant la période de l'Avent.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer au Secrétariat municipal par téléphone ou par email (032/493 22 74 ou perrefitte@gmail.com) jusqu'au 26 novembre à 10 h au plus tard leur nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer leur fenêtre. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribuer le jour choisi (les dates des 9 et 16 décembre sont d'ores et déjà réservées pour l'école et la commune).

Merci à tous pour votre participation à l'embellissement de notre village pendant cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 3 novembre 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Votation fédérale du 28 novembre 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Carnal Jean-Michel

Membres: Abduli Sain,

Amstutz Joaquim,

Neukomm Audrey,

Loosli Josiane

Suppléants: Neukomm Pascal,

Pulfer Stève,

Jacot Cindy,
Gerber Lucie
Souboz, le 3 novembre 2021
Conseil communal

 **Reconvilier**

Modification du permis de construire N° 107/2020 (24/20) accordé le 26 octobre 2020

Requérant : Imval SA, Route des Sautes 104, 1913 Saillon

Auteur du projet : IMJU SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 2302, Rue du 16 Mars 17

Projet accordé : Construction de deux immeubles de 9 et 15 appartements avec parking souterrain de 22 places et abri commun, aménagement de 14 places de stationnement à l'extérieur, pose d'installations photovoltaïques et de pompes à chaleur en toiture

Modifications : Ajout de deux couverts à voiture sur les places de parc autorisées au Sud de la parcelle N° 2302

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H4

Dérogation : Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 25 novembre 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 27 octobre 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : Bento Fernandes Pinto Joana Filipa et Falé Pinto Joao Miguel, Gräuschenweg 10, 2542 Pieterlen

Propriétaires : Bento Fernandes Pinto Joana Filipa et Falé Pinto Joao Miguel, Gräuschenweg 10, 2542 Pieterlen

Auteur du projet : Immovallée Sàrl, M. Alexandre Glück, Case postale 76, 2710 Tavannes

Emplacement : Parcelle N° 2270, Chemin des Bosquets 1

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage double intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogations : Art. 17 RAC, Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 25 novembre 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 27 octobre 2021

Le secrétariat municipal

Calendrier de l'Avent 2021

A l'instar de l'année dernière, chaque jour du 1^{er} au 24 décembre, un habitant, un immeuble, une rue ou un quartier illuminera une fenêtre de 18h à 20h.

Le village s'ornera ainsi de belles décorations afin de mettre de la lumière dans nos cœurs en cette fin d'année 2021.

Inscriptions

Inscrivez-vous jusqu'au 20 novembre 2021 par e-mail à n.jost@reconvilier.ch ou par téléphone au 032 482 73 76.

A noter que pour cette édition le nombre de participants est limité.

Ceux qui le souhaitent pourront organiser une collation, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Reconvilier, le 3 novembre 2021

La commission de la santé et de la prévoyance sociale

 **Roches**

Votations du 28 novembre 2021

En vue des votations fédérales du 28 novembre prochain, le bureau de vote sera constitué comme suit :

Présidente : Suzanne Mettraux

Membres : Marlyse Eichelberger

Joël Egger

Suppléant : Stève Fehlmann

Roches, le 29 octobre 2021

Conseil communal

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire le jeudi 9 décembre 2021 à 20 h à la salle communale (mesures COVID-19, sans passe sanitaire)

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2022
2. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la réfection de la route communale, « Secteur Milieu du Village »
3. Prendre connaissance du bouclage du crédit d'engagement de CHF 2'400'000.- relatif à la réfection de la route Roches – la Combe
4. Divers et imprévus

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'assemblée communale.

Roches, le 29 octobre 2021

Conseil communal

 **Saicourt**

Commune bourgeoise de Saicourt

Approbation de règlements

En date du 25 juin 2021, l'assemblée bourgeoise a approuvé les règlements suivants :

- Règlement sur l'admission au droit de bourgeoisie
- Règlement concernant les émoluments

Ces deux règlements entrent en vigueur le 1^{er} août 2021.

Règlement d'organisation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 2 septembre 2021, approuvé le nouveau

règlement d'organisation adopté par l'assemblée bourgeoise du 25 juin 2021.

Le Règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Approbation du tarif des émoluments

En date du 10 août 2021, le conseil de bourgeoisie a approuvé le tarif des émoluments. Ce tarif entre en vigueur le 1^{er} août 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre la décision du conseil de bourgeoisie dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 1^{er} novembre 2021

Conseil de bourgeoisie

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

En raison de séances à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le jeudi 4 novembre 2021 (après-midi) ainsi que le vendredi 5 novembre 2021 (matin).

Le Fuet, le 3 novembre 2021

Conseil municipal

Commune bourgeoise de Saicourt

Assemblée du vendredi 10 décembre 2021 à 19 h

à la Halle de gymnastique Le Fuet

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2022
3. Elections :
Pour une période de 4 ans
a) du président, rééligible
b) du vice-président, rééligible
c) d'une conseillère et de deux conseillers, rééligibles.
Pour une période de 2 ans
de deux conseillères ou conseillers pour une fin de période
4. Fondation Mémoires d'Ici : demande de soutien financier
Discuter et voter le montant
5. Demande d'admission au droit de bourgeoisie de Madame Elodie Paroz.
Discuter et décider l'admission au droit de bourgeoisie
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2021
7. Divers et imprévu

Le Fuet, le 1^{er} novembre 2021

Conseil de bourgeoisie

Avis de construction

Dérogation à l' art. 24 LAT

Requérant : Stéphane Boillat, Les Féverges 18, 2712 Le Fuet

Emplacement : Les Cernes 3a, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 856

Projet de construction : Démolition et reconstruction de l'annexe (garage-bûcher) et déplacement d'une portion de 3,30 mètres du mur en pierre sèche

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Hors zone

Dérogation requise : Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 décembre 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit

et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 3 novembre 2021

Secrétariat municipal

Avis de construction

(Demande déposée après coup)

Requérante : Franziska Wilde, Hauptstrasse 57, 4448 Läuelfingen

Emplacement : Rue de la Fromagerie 6, 2712 Le Fuet
Parcelle N° : 844

Projet de construction : Modification de la couleur de la façade

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : Village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 décembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 3 novembre 2021

Secrétariat municipal



Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten – Ordentliche Versammlung

Freitag den, 3. Dezember 2021 um 20.00 Uhr im Schulhaussaal Schelten

Traktanden

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Budget 2022 / Genehmigung von Steuern und Taxen
3. Kreditzusatz für Alte Schulhauswohnung CHF 5'000.–
4. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 10 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 27. Oktober 2021

Das Gemeindesekretariat Schelten



Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Samstag 4. Dezember 2021 um 13.30 Uhr im Schulhaus Seehof

Traktanden

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Budget 2022
3. Verschiedenes

Das Protokoll und das Budget 2022 liegen im Gemeindebüro zur Einsichtnahme vor.

Aufgrund der aktuellen Covid-19 Situationen ist während der Versammlung Maskenpflicht.

Seehof, 1. November 2021

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 7 décembre 2021 à 20 h à la salle de Paroisse

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2022
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 290'000.– pour rétablir l'infrastructure du ruisseau du Vivier suite aux intempéries
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 1'000'000.– pour la rénovation de la Halle de gymnastique du Syndicat scolaire du Bas de la Vallée, réparti entre les 4 communes membres du syndicat
4. Discuter et approuver la vente partielle de la parcelle N° 1'113
5. Ratification du contrat de donation des immeubles appartenant auparavant à la Société de Tir de Sorvilier
6. Renouveler le mandat de la Fiduciaire Soresa à Bienne pour la législature 2022-2025
7. Divers et imprévus
8. Nouveaux citoyennes et citoyens
9. Promotions civiques

Le budget 2022 est déposé publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 3 novembre 2021

Le Conseil municipal

Bureau de vote du 28 novembre 2021

Le bureau de vote pour le scrutin du 28 novembre 2021 est nommé comme suit :

Bureau de vote :

Président : M. Ivan Capelli

Secrétaire : M^{me} Déborah Denis

Membres : M. David Niederhäuser
M^{me} Dany Béguelin Feusier

Bureau de dépouillement :

Président : M. Ivan Capelli

Secrétaire : M^{me} Déborah Denis

Membres : M. Loric Friedli
M. Samuel Buchser
M. Yves Pierre Maeder

Suppléants : M^{me} Christelle Neukomm
M. Jérémie Houmard

Sorvilier, le 3 novembre 2021

Le Conseil municipal



Tavannes

Votation municipale du 28 novembre 2021

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le :

dimanche 28 novembre 2021 de 10 h à 12 h

au local de vote de l'Hôtel de Ville pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant :

Acceptez-vous le nouveau règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes ?

Ledit règlement a fait l'objet d'un examen préalable auprès de l'OACOT.

Durant les 30 jours avant le scrutin du 28 novembre 2021, le règlement d'organisation ainsi que les modifications de l'OACOT sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin du 28 novembre 2021, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 25 octobre 2021

Le Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement propose à la population, aux particuliers, aux commerçants et aux artisans une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir entre le 1^{er} et le 23 décembre 2021.

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien s'annoncer jusqu'au 22 novembre 2021 en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur, nous vous conseillons d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 14 octobre 2021

La commission de l'Environnement

Votations fédérale et municipale du 28 novembre 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

En vue des votations du 28 novembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué. Il regroupe les personnes suivantes :

Président : Voumard Romain

Secrétaire : Ochoa Mélissa

Membres : Ogi Julien

Oppliger Bernard

Paley Fanny

Deubel Lara

Pampuri Manuel

Pascalis Jean-Yves

Pereira Martins

Mouta Sandro

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Piegay Océane
Pinotti Lionel
Puzella Christelle
Ravera Isabelle
Neukomm Isabelle

Tavannes, le 27 octobre 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : M^{me} Annette Liener, Gurtenstrasse 29, 3122 Kehrsatz.

Auteur du projet : Huguélet Génie Civil SA, Chemin de Beausite 2, 2710 Tavannes.

Projet : pose d'un revêtement bitumineux sur la place de parc et l'accès existants du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 30 sis sur la parcelle N° 182 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et infiltration superficielle des eaux claires.

Recensement architectural : bâtiment digne de conservation, objet « C », ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 3 novembre 2021

Le chef des travaux publics



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Villos Laurence et Franco, Rue du Beurnez 16, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Gobet-Liechti Isabelle, architecte HES, Route de Bienne 15, 2536 Plagne

Adresse du projet : Rue du Beurnez 16, BF 469, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : création d'un couvert pour terrasse au Sud de la maison et fermé sur le côté Ouest

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 27 octobre au 26 novembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 octobre 2021

Commune mixte de Valbirse

Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20h à la cure

L'assemblée se tiendra dans le respect des mesures sanitaires.

Ordre du jour

1. Méditation
2. Présentation et acceptation du budget 2022 et de la quotité d'impôts
3. Discussion et approbation de la modification du règlement d'organisation de la paroisse réformée de Bévillard
4. Election et réélection du bureau des assemblées
 - Président
 - Vice-président
 - Secrétaire
5. Election et réélection du conseil de paroisse
 - Président
 - Membres
6. Election de l'organe de vérification des comptes
7. Elections et réélections des délégués à l'Assemblée des délégués du Par8
8. Informations concernant la vie paroissiale
9. Informations concernant le Par8
10. Informations concernant l'arrondissement
11. Rapport pastoral
12. Divers et imprévus

Le règlement sous chiffre 3, est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où il peut être consulté durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les recours contre la modification du règlement d'organisation sont à adresser dans les 30 jours suivant l'assemblée à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 1^{er} décembre 2021 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 10 janvier 2022, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 25 octobre 2021

Le Conseil de paroisse

Bureau de vote pour les votations fédérales et la votation communale du 28.11.2021

- Présidente : Madame Nadine Graber
 Vice-président : Monsieur Stève Blaesi
 Secrétaires : Madame Laurence Bratschi
 Madame Laetitia Neukomm
 Membres : Madame Naomi Schnegg
 Madame Charline Sonderegger
 Monsieur Lionel Seuret
 Madame Chloé Schaffter
 Monsieur Granit Shabani
 Monsieur Julien Schaller
 Madame Mirjam Burkhalter
 Monsieur David Schnegg
 Suppléants : Madame Jessica Sousa
 Madame Lauranne-Rachel Sprunger
 Madame Emilie Steinegger

Bévillard, le 22 octobre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Blanchard Jean-Daniel, La Ruai 18, 2735 Malleray

Auteur du projet : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1837, Chemin du Téléski 101, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : goudronnage de l'accès à la ferme (env. 350 m²)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 3 novembre au 2 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 29 octobre 2021

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 10 décembre 2021 à 20h 15 à la salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2022
3. Fixer et adopter les traitements pour 2022
4. Nomination d'une fiduciaire
5. Divers

PASS COVID ou test antigénique (test remboursé par la Bourgeoisie)

Bévillard, le 1^{er} novembre 2021

Le Conseil de bourgeoisie

Paroisse catholique Malleray-Bévillard

Assemblée de paroisse

Le conseil de paroisse de l'église catholique de Malleray-Bévillard vous invite à participer à l'assemblée de paroisse qui aura lieu le

Lundi 6 décembre 2021 à 20h 15

à la salle paroissiale. L'assemblée se tiendra dans le respect des mesures sanitaires.

Accueil et prière

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2022 et quotité d'impôts
3. Reconduire la fiduciaire pour 2022
4. Information sur la fin des travaux et les dégâts dus aux intempéries
5. Informations sur la vie de la paroisse
6. Divers

Malleray, le 28 octobre 2021

Conseil de paroisse

www.lasemaine.ch

Divers

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le dimanche 5 décembre 2021 à la salle de paroisse de Tavannes à 10h45.

Ordre du jour:

1. Lecture du PV de l'assemblée du 20 juin 2021
2. Budget et quotité d'impôts
3. Réélection des membres du conseil de paroisse (tous les 4 ans)
4. Approbation d'un crédit d'engagement pour la rénovation du clocher de la chapelle de Reconvilier
5. Informations sur les travaux
6. Informations sur la vie de la paroisse
7. Divers

Le conseil de paroisse

Pour publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Tavannes

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de paroisse de l'église réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée de paroisse qui aura lieu le mardi

7 décembre à 20 h à la maison de paroisse de Tavannes, rue du Petit-Bâle 25.

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Approbation du PV de l'assemblée du 25 mai 2021
3. Présentation et approbation du budget 2022
4. Election d'un-e nouveau-llle conseiller-ère de paroisse
5. Informations régionales
6. Informations paroissiales
7. Divers

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée:

Conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre sera déposé durant 20 jours et pourra être consulté au secrétariat de la paroisse, rue du Petit-Bâle 25 aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 3 novembre 2021

Brigitte Saunier

Assemblée des délégués de la communauté scolaire de l'école secondaire du bas de la vallée à Malleray

Approbation le 21.10.2021 par l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire,

selon l'article 56 de la loi sur les communes, d'un nouveau règlement d'organisation.

Ce règlement est consultable au secrétariat de l'école secondaire de Malleray, rue du collège 8, 2735 Malleray, ce dernier est mis en application avec effet immédiat.

D'avance nous vous remercions.

Au nom de la Commission scolaire

Yann Minder, Président

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée ordinaire des délégués

Mercredi 24 novembre 2021 à 19 h – Halle de gymnastique de Crémines (salle N° 2)

Ordre du jour

1. Accueil et liste des présences
2. Procès-verbal du 23.06.2021
3. Budget 2022
4. Information sur la convention relative au chemin d'accès à la Stap
5. Information sur la démission de la caissière
6. Situation du SER
7. Divers

Les mesures de protection (distanciation sociale - port du masque - désinfection des mains) seront appliquées.

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Le Conseil d'administration

Moutier, le 20 octobre 2021



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	47	43	24.11.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
45	41	10.11.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
46	42	17.11.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME